

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08-02-2016 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusée : Christie MARTINEZ (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

Secrétaire de séance : Alain MATHIEU

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Avancements de grade et création de poste** :

Trois agents sont promouvables au premier janvier. Le conseil municipal décide à l'unanimité, après l'avis favorable du comité technique paritaire, de créer les postes correspondants

- **Demande d'achat de terrains** :

La SCI du Montru avait en juillet 2014 fait une demande d'achat de chemin communal entre la Piolet et la Terrade. Considérant que cette vente entrainerait l'enclavement des portions restantes et avant que cette demande ne soit examinée par le Conseil Municipal, un courrier lui proposant d'acquérir la totalité du chemin lui avait été adressé. La SCI vient de réitérer sa demande, en précisant qu'elle serait éventuellement preneuse de l'ensemble du chemin, en fonction de son prix de vente.

Après délibérations, le conseil municipal décide à six voix pour, deux contre et deux abstentions d'accepter la vente de cette portion de chemin aux conditions suivantes : Le prix est fixé à 1 euro le mètre carré, les frais de division parcellaire (selon devis du géomètre) et d'enquête publique (sur la base de 400 euros) seront à charge de l'acheteur.

- **Redevance d'occupation du domaine public** :

GRDF, propriétaire de réseaux de gaz sur la commune (zone du Monteil) doit chaque année reverser une redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux qui se trouvent sur celui-ci.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le versement de cette redevance.

- **Schéma départemental de coopération intercommunale** :

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 25 janvier dernier.

181 communes (sur 201) ont délibéré, dont 93 (soit 62 %) avec un avis favorable au schéma proposé, 67 contre et 21 neutres. Des amendements peuvent être déposés par les membres de la CDCI, mais devront être adoptés à la majorité des deux tiers.

Lors de la réunion des maires de la communauté de communes, la présidente nous a informés que le nouveau préfet, contrairement à son prédécesseur, n'est pas nécessairement hostile à un démembrement des communautés de communes. En ce qui concerne notre territoire, la commune de Vaulry souhaiterait nous rejoindre. Pour ce qui est la Basse-Marche, celle-ci ne peut rester en l'état, mais ne souhaitant pas être rattachée seule au Haut-Limousin, les communes souhaiteraient essentiellement une communauté de communes à l'échelle du pays.

- **Retards de loyers** :

Compte tenu des retards de paiement des loyers pour deux baux, le maire, en vertu de la délibération du 4 avril 2014, a décidé d'ester en justice.

Au vu de la complexité des dossiers, il apparaît nécessaire de faire appel à un avocat pour, d'une part faire valoir les droits de la commune, mais aussi permettre une exécution du jugement. Sur les conseils de l'association des maires, maître Bourandy, spécialisée en droit public a été sollicitée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Maître Bourandy pour défendre les intérêts de la commune dans les deux affaires.

- **Action prévention routière** :

Lors de la réunion des délégués sécurité routière, Séverine CORDIER a été informée de la possibilité d'organiser des séances de sensibilisation à la sécurité auprès des conducteurs ayant plus de vingt ans de permis. Deux formules sont possibles, avec ou sans pratique. La première formule d'un coût de 150 euros ne bénéficie que d'une partie théorique, la seconde comporte quant à elle une épreuve pratique.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer aux personnes qui le souhaitent de participer à une séance, et de prendre en charge le coût à hauteur de 150 €. Une information sera diffusée dans le prochain bulletin.

- **Questions diverses :**

Achat d'un défibrillateur :

Nous avons eu des propositions pour investir sur ce type d'équipement. L'investissement est de l'ordre de 1500 à 1700 euros hors taxes.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'équiper de ce matériel.

Comité de fêtes et animations :

Le comité des fêtes est en sommeil depuis son assemblée générale extraordinaire du 16 janvier dernier. Ses animations propres ne sont donc aujourd'hui plus assurées. Le 14 juillet n'est pas remis en cause, mais la fête patronale de mai semble compromise, la municipalité n'étant pas en mesure d'assurer cette animation.

Jeux intercommunaux :

Le lion's club a proposé à la communauté de communes l'organisation de jeux intercommunaux. Ils auraient lieu le 26 juin à Bellac sur le stade des Rochettes, et ont pour but de collecter des fonds pour des actions envers les jeunes (sorties plein air pour les enfants ou les aînés (animations avec l'HIHL...) Des jeux simples (tir à la corde, course en sac...) sont prévus sur la journée avec un repas sur place.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer, et nomme Séverine CORDIER-DOHEY, Alain MATHIEU et Denis DERVIN correspondants auprès du Lion's club. Ils seront également chargés du recrutement des membres de l'équipe chargée de représenter la commune

Ostensions :

La clôture des ostensions du Dorat aura lieu le dimanche 22 mai. La commune est invitée à y participer, à travers la garde, le cortège paroissial, et la délégation municipale. Une première réunion aura lieu vendredi prochain à 18 heures 30, à l'ancienne salle de classe.

ADSL :

Dorsal nous a fait parvenir un point sur les travaux avec les améliorations prévues. La carte de couverture prévisionnelle permet de voir une très nette amélioration de débit sur les secteurs autour du Bourg, et dans une mesure moindre sur la quasi-totalité de la commune.

Travaux :

Le cabinet polygone reste sur une proposition d'un coût total prévisionnel d'environ 120 000 euros HT, comprenant la mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente, la création de W.C publiques et la construction de toilettes à l'auberge. Si nous décidons de continuer, il est nécessaire d'approuver l'avant-projet définitif.

D'autre part, toujours pour l'accessibilité, nous pourrions envisager de déplacer le secrétariat au PPM.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avant projet proposé par Polygone.

PDIPR : Chaque commune aura à charge le balisage sur son territoire, sachant que la communauté de communes mettra à disposition les fournitures (peinture, calques...). Celui-ci devra être réalisé avant fin mai. Une formation au balisage sera organisée en mars, à destination des agents et élus désignés.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Alain MATHIEU et Alain PREVOT élus référents, un agent sera également formé au balisage.

Enquête publique : Monsieur Galzin, commissaire enquêteur a rendu les conclusions de l'enquête publique concernant la vente d'une portion de chemin au Liboueix. Il émet un avis favorable à cette opération, aucune observation n'ayant été formulée.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur.

- **Date du prochain conseil :** Il aura lieu le 4 avril.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.